

Nous avons dit que cette année 20^e. d'Artaxèrce répondoit à la période Jul. 4259. &c. sur quoi on fait une petite difficulté, sçavoir qu'une telle année n'est que la 10^e. ou 11^e. d'Artaxèrce, son pere n'ayant été tué par Attabane que l'an périodique 4249. selon la plus saine Chronologie.

Le docte P. Petau répondra à la difficulté per-tinemment, il a prouvé le dernier terme des 70. semaines : en bonne Logique & sans faire petition de principe, il est bien en droit d'é luder par une conjecture probable & autorisée la difficulté qu'on lui fait sur le premier terme qu'il rapporte à 4259. de la période Jul., conséquem-ment au dernier terme bien constaté.

Il dit donc *Ration. p. 2. l. 3. c. 10.* & plus au long *l. 10. de Doct. Temp. c. 25.* d'après Hé-rodote l. 7. que les Rois de Perse avant de par-tir pour quelque expédition militaire s'associoient à l'Empire un des Princes leurs enfans, qu'il laissoient à la Cour pour administrer les affaires : que Xèrce en particulier vers l'an 12. de son Em-pire, 4290. de la période Jul. nonobstant le mauvais succès de ses armes en l'Attique, n'avoit pas abandonné le dessein de ruiner les Grecs : Que pour s'y disposer il associa au Trône Ar-taxèrce à la Longuemain le plus jeune de ses fils selon la courume d'alors de faire regner celui qui étoit né dans la pourpre préférablement aux Princes nés dans le tems que leur pere étoit en-core particulier. Ainsi lui Xèrce avoir été pré-féré à Artobazane fils aîné de Darius, mais né avant qu'il fut Roi. Ainsi Artaxèrce préférable-ment à ses aînés Darius & Hystaspe régna du vivant de Xèrce son pere.

Pour prouver le fait on apporte l'autorité de
Thuci-